



**PROVINCE DE QUEBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 5 janvier 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipale de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à St-Odilon-de-Cranbourne, le cinquième jour du mois de janvier, deux mille quinze, à vingt heures.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Marjolaine Deblois
Denise Roy

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Patrice Giguère
Mario Boily

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

Est également présente :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption des procès-verbaux de décembre 2014
 - 2.2. Adoption des comptes
 - 2.3. Réclamation Étienne Labbé (boîte aux lettres 10 décembre)
 - 2.4. Réclamation Viateur Boily (bris automobile 10 décembre)
 - 2.5. Adoption règlement 329-2015 : Règlement d'emprunt camion autopompe citerne 2015
 - 2.6. Adoption règlement 330-2015 : Taux de taxes et tarif de compensation
 - 2.7. Adoption règlement 331-2015 : Règlement autorisant le paiement des taxes municipales en 6 versements
 - 2.8. Soumission Asphalte rang 1 Est
 - 2.9. Soumission Revêtement extérieur Hôtel-de-Ville
 - 2.10. Soumission Climatisation Salle communautaire
 - 2.11. Archives et fermeture bureau
 - 2.12. Intérêts sur compte de taxes
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Droit de passage VTT sur la rue Langevin
- 4. Travaux publics**
- 5. Sécurité public et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention Novembre 2014
 - 5.2. Soumission 2014-05 Camion autopompe-citerne
- 6. Loisir et activités culturelles**
 - 6.1. Nomination « Ainé en or » 2015
 - 6.2. Commandite « Fort en famille »
- 7. Varia**

8. Période de question

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 1.1-05-01-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit accepté avec l'ajout du point 7.1 Subvention CRE.

Adoptée

2.1 Adoption des procès-verbaux de décembre 2014

Résolution 2.1-05-01-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que les procès-verbaux de décembre soient adoptés tels que préparés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 2.2-05-01-2015

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 5 janvier au montant de 239 553,50\$.

Adoptée

2.3 Réclamation Étienne Labbé (Boîte aux lettres 10 décembre)

Résolution 2.3-05-01-2015

ATTENDU QUE M. Labbé reproche la Municipalité d'avoir brisé ces boîtes aux lettres et son lampadaire;

ATTENDU QUE M. Labbé a envoyé une facture au montant de 562.04\$ le 22 décembre dernier pour le remplacement de ses boîtes aux lettres et de son lampadaire;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 1^{er} avril 2014 rappelant aux citoyens que la Municipalité ne peut être tenu responsable du bris d'une boîte aux lettres, de lumières ou de sentinelles installées en bordure de la route à l'occasion d'opération de déneigement ou d'entretien;

POUR CES MOTIFS, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de refuser la demande de M. Labbé et de ne pas payer cette facture.

Adoptée

2.4 Réclamation Viateur Boily (Bris automobile 10 décembre)

Résolution 2.4-05-01-2015

ATTENDU QUE le véhicule de M. Boily était stationné au 380 rue Langevin le 10 décembre dernier;

ATTENDU QUE le véhicule a reçu des roches sur son aile avant gauche et son capot lors d'une opération de soufflage effectué par la Municipalité;

ATTENDU QUE M. Boily demande à la Municipalité de réparer son véhicule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de payer les réparations du véhicule selon l'estimé du Garage Léonce Brousseau au montant de 1043,11\$.

Adoptée

2.5 Adoption règlement 329-2015 : Règlement d'emprunt camion autopompe citerne 2015

Résolution 2.5-05-01-2015

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire faire l'acquisition d'un camion autopompe citerne 2015 afin de répondre à ses besoins en matière de protection des incendies;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 août 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le *Règlement 329-2015 décrétant une dépense et un emprunt de 305 000\$ pour l'achat d'un camion autopompe citerne 2015* soit adopté tel que déposé.

Adoptée

2.6 Adoption règlement 330-2015 : Taux de taxes et tarif de compensation

Résolution 2.6-05-01-2015

ATTENDU QU'il est nécessaire d'imposer les taxes et tarifications requises pour pourvoir au paiement des dépenses de l'exercice 2015;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 1er décembre 2014;

POUR CES RAISONS, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil le règlement numéro 330-2015 intitulé « Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2015 » soit adopté tel que déposé.

Adoptée

2.7 Adoption règlement 331-2015 : Règlement autorisant le paiement des taxes municipales en 6 versements

Résolution 2.7-05-01-2015

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale et les modifications de certaines dispositions législatives (1979, chapitre 72), autorise les municipalités à adopter des règlements pour l'application de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement autorisant le paiement des taxes municipales de la municipalité de Saint-Odilon à se faire en six (6) versements;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 1^{er} décembre 2014;

POUR CES RAISONS, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le règlement numéro 331-2015 intitulé « Règlement autorisant le paiement des taxes municipales de la municipalité de St-Odilon en six (6) versements » soit adopté tel que déposé.

Adoptée

2.8 Soumission Asphalte rang 1 Est

Résolution 2.8-05-01-2015

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au pavage d'une partie du rang 1 Est sur une distance de 1,9 km;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de demander des soumissions par appel d'offres public et que les documents d'appel d'offres soient délivrés uniquement par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO tel que requis par la loi.

Adoptée

2.9 Soumission Revêtement extérieur Hôtel-de-Ville

Résolution 2.9-05-01-2015

ATTENDU QU'une subvention a été octroyée à la Municipalité pour l'amélioration de la salle communautaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de demander des soumissions pour la réfection du revêtement extérieur de l'Hôtel-de-Ville par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi.

Adoptée

2.10 Soumission Climatisation Salle communautaire

Résolution 2.10-05-01-2015

ATTENDU QU'une subvention a été octroyée à la Municipalité pour l'amélioration de la salle communautaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de demander des soumissions pour l'ajout d'un système de climatisation pour la salle communautaire par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi.

Adoptée

2.11 Archives et fermeture bureau

Résolution 2.11-05-01-2015

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour procéder au classement des archives.

Adoptée

2.12 Intérêts sur compte de taxes

Résolution 2.12-05-01-2015

ATTENDU QUE la résolution 2.12-01-12-2014 a été adoptée à la séance du conseil de décembre permettant l'annulation d'intérêt sur les comptes de taxes;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal ne permet pas de faire remise des intérêts échus sur les taxes impayées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'annuler la résolution 2.12-01-12-2014 et de ne plus retrancher aucun montant en intérêt tel que prescrit par la loi.

Adoptée

3.1 Droit de passage VTT sur la rue Langevin

Résolution 3.1-05-01-2015

ATTENDU QUE le club de VTT les Jarrets Noirs demande au Ministère des Transports un droit d'accès au véhicule hors-route pour circuler sur la rue Langevin entre la rue du Centenaire et le rang 4 Ouest;

ATTENDU QU'aucun autre trajet n'est envisageable par le club pour effectuer ce relais;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'appuyer la demande adressé au Ministère par le club VTT les Jarrets Noirs.

Adoptée

5.1 Rapport d'intervention Novembre 2014

Résolution 5.1-05-01-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accepter le rapport mensuel de novembre du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Soumission 2014-05 Camion autopompe citerne

Résolution 5.2-05-01-2015

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues, soit une de la compagnie Héloc Ltée et une de Maxi-métal et se résume comme suit :

	Maxi-métal	Heloc
Prix avant taxes	289 595 \$	269 000 \$
Conformité	Oui	Non

ATTENDU QUE la soumission de Maxi-métal est conforme et celle de Héloc Ltée est non-conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accorder le contrat pour le camion autopompe citerne à Maxi-métal sous condition de l'approbation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt.

Adoptée

6.1 Nomination « Aîné en Or » 2015

Résolution 6.1-05-01-2015

ATTENDU QUE le programme Un Aîné en or de la MRC Robert-Cliche vise à reconnaître l'implication, l'expérience et les compétences d'aînés qui font une différence position dans leur milieu de vie;

ATTENDU QUE chacune des municipalités de la MRC Robert-Cliche fera un lauréat, qui sera dévoilé lors d'un gala reconnaissance au printemps 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de nommer madame Mariette Vachon comme aîné en or 2015.

Adoptée

6.2 Commandite « Fort en famille »

Résolution 6.2-05-01-2015

ATTENDU QUE le concours « Fort en famille » se déroulera du 31 janvier au 14 février prochain;

ATTENDU QUE ce concours se déroule au sein de la MRC Robert-Cliche et que chaque municipalité est promoteur de son événement au sein de sa communauté respective;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accorder une commandite de 50,00\$ pour l'achat de drapeau relié à ce concours.

Adoptée

7.1 Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Chaudière-Appalaches

Résolution 7.1-05-01-2015

ATTENDU QUE la CRE offre la possibilité d'obtenir une subvention pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE l'OTJ de Saint-Odilon désire déposer un projet pour la construction d'un gazébo et d'un jeu de shuffleboard (palet) en lien avec la politique MADA;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil :

- d'appuyer l'OTJ dans sa demande d'aide financière;
- de contribuer en donnant une aide technique, matérielle et main d'œuvre pour un montant de 12 760\$;
- de collaborer monétairement au projet pour un montant de 6 976\$.

Adoptée

8. Période de questions

Aucune question.

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

10.1 Levée de l'assemblée

Résolution 10.1-05-01-2015

Il est proposé par Mario Boily que la séance soit levée à 20h50.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière.